

Question écrite de Caroline Cassart, Députée, à Willy Borsus, Vice-Président et Ministre de l'Economie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, concernant

Le bilan de Creashop et le lancement de Creashop-Plus

Monsieur le Ministre,

Dans une large majorité des centres-villes, les surfaces commerciales vides se multiplient. Les causes de ce phénomène sont multiples: les achats via internet, la concurrence des centres commerciaux situés en périphérie ou encore les problèmes d'accessibilité. Selon certains chiffres, le taux de vacance commerciale en Belgique augmente et atteindrait désormais 10 % des magasins.

Depuis 2017 et afin d'enrayer ce phénomène, Creashop promeut et encourage la création de nouveaux commerces au coeur des villes wallonnes. De 2017 à 2019, Creashop-Villes a concrétisé des projets de commerce dans 16 communes. Suite au succès du premier appel à projets Créashop-Villes, le Gouvernement wallon a décidé de ne plus limiter ces subsides aux 16 grands pôles urbains, mais de les étendre également aux villes et communes considérées comme des sous-bassins de consommation d'achats courants et alimentaires par le Schéma Régional de Développement Commercial (SRDC). C'est ainsi que 39 communes supplémentaires viennent s'ajouter au concept grâce à Creashop-Plus!

Concrètement, Créashop octroie au nouvel entrepreneur souhaitant s'installer dans une cellule vide, une prime de 6.000€ maximum représentant 60% des dépenses effectuées pour l'aménagement du nouveau commerce. Le candidat-commerçant bénéficie également d'un accompagnement. Peuvent aussi s'ajouter, au cas par cas, des chèques spécifiques (gestion, design, digital, créativité...). Monsieur le Ministre, quel est le bilan de Creashop? Les nouveaux commerces créés sont-ils toujours ouverts?

Suite à l'appel à projets clôturé fin juin pour Creashop-Plus, 30 villes et communes pourront bénéficier du dispositif pour (re)dynamiser leurs centres-villes. 6 communes ont été invitées à représenter un dossier pour la rentrée de septembre et 3 n'ont pas présenté de candidature. Monsieur le Ministre, les six communes concernées ont-elles représenté un dossier? Comment expliquez-vous l'absence de candidature de 3 communes et est-il envisageable de les remplacer par d'autres?

Enfin, disposez-vous du taux de vacance commerciale pour la Wallonie? Grâce à Creashop-Plus, ce dernier diminuera-t-il? Quel accompagnement est proposé aux candidats/commerçants? Une évaluation de Creashop-Plus est-elle prévue et, dans l'affirmative, à quelle échéance?

Je vous remercie.

Réponse du Ministre Borsus:

[Novembre 2020]

En ce qui concerne l'appel à projets Creashop-villes, en sa séance du 12 décembre 2019, le Gouvernement a décidé de prolonger celui-ci, et ce, jusqu'à l'utilisation complète du solde de l'enveloppe consacrée au dispositif, dont le montant total fixé par le Gouvernement en 2016 était de 1.200.000 euros.

Je peux indiquer que depuis le début de cet appel à projets, ce ne sont pas moins de 157 projets au total qui ont répondu aux critères et qui ont été retenus dans les 16 villes participantes et ont pu ainsi bénéficier de la prime, pour un montant total de 957 000 euros. Parmi les commerces retenus depuis le lancement de ce premier appel à projets en 2016, on déplore 25 commerces qui ont fermé et deux qui n'ont jamais ouvert leurs portes. L'ensemble est donc globalement positif.

Concernant l'appel à projets Creashop-Plus, Ath, Eupen, La Hulpe et Saint-Vith ont présenté leur dossier complété et revu au mois de septembre et ils ont été acceptés dans l'appel à projets. Concernant Jemeppe/sur-Sambre, l'UCM souhaitait les rencontrer avant de remettre un avis définitif au Comité régional, qui doit à présent statuer sur le dossier.

Concernant les trois communes qui n'ont pas souhaité intégrer l'appel à projets Creashop-Plus, les raisons de ce choix sont diverses: pour Messancy par exemple, la commune estimerait, semble-t-il, ne pas compter à proprement parler de « réel centre-ville », mais plutôt un centre commercial et ne dispose pas d'une structure pour porter le projet. Pour Beauraing, il semble que des travaux vont débuter dans le centre-ville, ce qui peut expliquer la non-adhésion au projet. Enfin, concernant La Calamine, je ne dispose pas des raisons qui font que la commune n'a pas souhaité participer au projet. Il n'est cependant pas envisageable de les remplacer par d'autres, puisque l'appel à projets est délimité dans son périmètre sur base des Villes et Communes considérées comme « centres des (sous) bassins de consommation d'achats courants et alimentaires » définis dans le Schéma régional de développement commercial.

Concernant l'évaluation de l'appel à projets, le comité de pilotage se réunit régulièrement pour en suivre l'état d'avancement, celui-ci est composé:

- d'un représentant de l'ASBL Creative Wallonia Engine, qui effectue les paiements aux communes candidates;
- d'un représentant du coordinateur du projet à savoir l'ASBL UCM;
- d'un représentant de la Direction des Implantations Commerciales du SPW-EER;
- d'un représentant de la Direction de l'Emploi et des Permis de Travail du SPW-EER;
- d'un représentant du Ministre de l'Économie, qui en assure la Présidence.

Enfin, Locatus relevait en Belgique, en 2019, au total 21.312 cellules vides ce qui correspond à 10,7 % de l'ensemble des cellules commerciales recensées, tous types d'utilisation confondus. La proportion de cellules vides n'a cessé de croître et a quasi doublé depuis 2009.

À l'échelle régionale, c'est en Wallonie, avec un peu moins de 7.123 cellules vides (+ 3.821 depuis 2009) que la part est la plus élevée (12,3 %). 2/3 de cellules sont inoccupées depuis plus d'un an.